



EXPERT AGRÉÉ

MARTINE MASSON IMMOBILIER

NICE - PARIS



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES (TVA au taux de 20%)

TRANSACTION

TYPE DE BIEN	REGION NICOISE	REGION ILE DE FRANCE
Appartement / Maison	5% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 8.000 € TTC	5% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 10.000 € TTC
Terrain	7% TTC du prix de vente	
Garage / Parking / Cave	15% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 2.000 € TTC	
Local commercial / Fonds de commerce	10% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 8.000 € TTC	
Cession de droit au bail	10% TTC du montant triennal du loyer	12% TTC du montant triennal du loyer

Les honoraires d'agence sont dans la plupart des cas à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (<i>soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5</i>)	REGION NICOISE	REGION ILE DE FRANCE
Entremise et négociation	Différentiel entre un mois de loyer hors charges et le service ci-dessous : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail.	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	- 10 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 10 € TTC/m ² à la charge du locataire	- 12 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 12 € TTC/m ² à la charge du locataire
Etat des lieux location	- 3 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 3 € TTC/m ² à la charge du locataire	- 3 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 3 € TTC/m ² à la charge du locataire